

Le Groupement d'Achat d'Électricité

Période 2024 à 2025



La force d'un groupement de plus de 260 membres (12 000 points de livraison pour 180 GWh annuel) avec un expert coordonnateur depuis 2015 : le SDES.

Le groupement d'achat d'électricité vous permet de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité afin de souscrire à une offre de marché.

Un service clef en main lorsque votre structure ne peut plus bénéficier des tarifs règlementés de vente d'électricité.



260
MEMBRES



UN EXPERT
COORDINATEUR

Le groupement d'électricité, c'est quoi ?

1. **Être assisté** dans la définition de ses besoins.
2. **Être déchargé** de la collecte de l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.
3. **Bénéficier d'un expert** dans la définition de la stratégie d'achat, et dans l'organisation des procédures de consultation appropriées.
4. **Bénéficier de l'effet de mutualisation** sur les prix et les services associés.

COMPREND ÉGALEMENT

l'accès à une plateforme de suivi

pour vous accompagner dans la collecte de vos données et le suivi personnalisé de vos consommations et factures.

UN SERVICE POUR QUI ?

Pour les communes et groupements de communes ainsi que leurs CCAS / CIAS. Pour les établissements d'enseignements, médico sociaux et de santé publics ou privés.

Et d'une manière générale, pour tous les **établissements exerçant une mission d'intérêt général** : bailleurs sociaux, établissement de santé, SEM...

Les avantages de passer par le SDES ?

- **Un référent technique unique, expert** dans son domaine qui vous décharge de ce sujet et sécurise et optimise dans les procédures.



Le coût pour ce service ?

Seule une indemnité pour les frais afférents au fonctionnement du groupement est à verser par les membres. L'indemnité annuelle par membre s'élève à 0,50 € par MWh consommés avec un montant plancher de 50€ et un plafond fixé à 2000€.

Comment bénéficier de ce service ?

Contactez le service Transition Énergétique

✉ sdes@sdes73.com ☎ 04 79 26 42 10